Zeitschrift: Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande

Herausgeber: Glossaire des patois de la Suisse romande

Band: 14 (1915)

Heft: 3-4

Artikel: Étymologies jurassiennes

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-241851

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

P. S. — L'hypothèse de la substitution de d à δ, dans la transcription officielle et dans le passage du patois au français, est confirmée par le nom d'Evordes, lieu dit des communes de Bardonnex et Troinex, annexées en 1815 au canton de Genève. Les derniers patoisants du voisinage prononcent: a évérò. Les plans du XVIII^e siècle nous offrent les graphies Esvordes, Es Vaurses, En Vurse, En Vuorse, an champ de vorge, champ aux vorges, dans lesquelles on reconnaît le nom patois de plusieurs espèces de saule ou d'osier.

ÉTYMOLOGIES JURASSIENNES

-₩--

1. sira « beau-père » et dènin « belle-mère »

Dans la précieuse collection d'anciens termes de parenté que nous offre pour le Jura bernois le poème des *Paniers* aux vers 207-209 du manuscrit A, publié par M. Rossat, il y a un couple particulièrement intéressant, celui des beaux-parents: sira pour le masculin, dènin pour le féminin. Ces deux mots s'expliquent l'un par l'autre: ce sont sans aucun doute des dérivés de sire¹ et de dèn, bonne forme jurassienne de dame. Ils attestent une fois de plus l'habitude qu'on avait autrefois de désigner les beaux-parents par un titre honorifique. Ainsi toute l'Italie du Nord les appelle misser (monseigneur) et madonna (madame). En France, l'épithète de beau devient terme distinctif: beau-père, belle-mère (pour d'autres analogies, voir mon étude Die romanischen Verwandtschaftsnamen, p. 123).

¹ Ce mot ne peut pas être le latin sŏcrus, qui a donné sire en Normandie (v. Godefroy), suire en ancien français, et qui, dans le Jura bernois, aurait abouti soit à *sur (chur), d'après $t_{\chi}u_{\sigma}$ (cuir), $t_{\chi}ud$ (cuide), tru_{σ} (truie), soit à *s\u03c9r (ch\u03c9r) d'après $t_{\chi}\u03c9r$ (cuire), $t_{\chi}\u03c9ch$ (cuisse), \u03c9 (huis).

Le terme féminin offre plus d'intérêt que sira, simple diminutif en -ĭttu, comme oncha de oncle. La forme simple dèn (aussi dinn, dann B, dan N et Vd Auberson) désigne la maîtresse de maison dans le Jura bernois, la mère chez les animaux (moins chez les personnes), dans les cantons de Neuchâtel et de Vaud. Dans cette forme dèn se reflètent deux particularités phonétiques, dont l'une est française: le passage de * dome (domina) à dame, et dont l'autre est patoise, propre, paraît-il, à toute la Suisse romande: la réduction de mn à n (au lieu de m en français) ainsi nan·nè (nommer), fa·n (femme).

Reste à expliquer la terminaison-in. Le plus ancien exemple que nous ayons de notre mot (1613, Procès de sorcellerie, aux Archives de Berne) l'écrit daynin, graphie qu'on peut interpréter comme dènin ou comme dènin. Le texte des Paniers nous tire d'embarras, puisque dainnin rime avec aischebin, qui est toujours prononcé èchbin (aussi bien). Au surplus, M. Fridelance l'a entendu prononcer din nin. C'est fâcheux, car nous ne serions pas en peine d'expliquer un *dènin, auquel correspondrait assez exactement la forme vaudoise donan (dénan) f., nom donné par un enfant à sa grand'mère; c'est évidemment domina + ane, suffixe féminin d'origine controversée, qu'on retrouve dans le franç. putain, nonnain; quant à donan au lieu de *donan, c'est un affaiblissement fréquent en syllabe prétonique: govèrna f. (gouverne), dona v. (donner), alona (éclairer, de adluminare).

Qu'est-ce donc que ce -in? Phonétiquement -in final ne peut dériver que du suffixe -īnum, toujours masculin, ou du phonème ien de l'ancien français, quelle que soit son origine latine: ainsi le Jura bernois dit aussi bien bin (bien) vin (vient), min (mien) que tchin (chien), tchintin anc. franç. chantiens, forme de l'imparfait et du présent du subjonctif, provenant de la terminaison latine de -eamus (-ebamus). On peut en déduire la règle phonétique que an (am) précédé d'une palatale se réduit à in. Or l'ancienne langue possédait deux termes de parenté du genre féminin qui se trouvent être dans

les conditions voulues: ce sont taien « grand'mère » (lat. atavia a nem, voir Verwandschaftsnamen, p. 65) et necien « nièce » (neptia + anem), qui sont à taie « grand'mère » et à nièce exactement ce que sont antain ou nonnain à ante ou à nonne. taien et necien (niecien) ont dû aboutir dans le Jura bernois à *tèin (*tèyin) et à *nəsin (*nisin), formes qui, grâce à l'analogie sémantique, ont facilement pu amener soit un changement de suffixe (ancien *dènin transformé en *dènin), soit la création d'un dérivé dènin d'après la forme simple dèn. — Ajoutons məmin « grand'mère » et tintin « tante », qui présentent probablement le même mode de formation, à moins qu'ils n'aient adopté la terminaison diminutive masculine, exprimant la tendresse, qu'on retrouve dans tetin « grand-père » (B rare); papin, qui existe dans les patois français de l'Est, n'est pas attesté pour le Jura bernois.

2. djætudjie « châtier »

Dans le poème des *Paniers* (éd. Rossat, ms. A, vers 435), après qu'un petit diable encore novice s'est fort mal acquitté de son métier de bourreau en enfer, le chef des diables le prend à partie et, lui reprochant sa maladresse, lui dit: técoleton dinsche tale gens geutusie? (variante geutugie) « t'enseignet-on ainsi à châtier de telles gens? » L'édition de 1849 du même poème donne: a-ce dinsche qu'ai fâ tâles gens djeutugie? « est-ce ainsi qu'il faut de telles gens châtier? »

Tandis que M. Fridelance, dans sa traduction manuscrite en patois ajoulot moderne, rend le mot djeutugie par tchétayis « châtoyer », M. Rossat le transcrit par djétudjis et affirme qu'il s'emploie encore aujourd'hui. Il n'y a donc pas de doute sur la forme phonétique ni sur la signification du mot. D'où peut-il venir? Je crois y reconnaître une transformation du verbe justicier, dont le sens primitif était « rendre la justice » mais qui, ne s'employant plus que par rapport au coupable, avait pris le sens de « punir en exécution d'une sentence ». A cet égard, il y aurait donc accord parfait avec le passage cité

des Paniers. Reste à expliquer la déformation phonétique. Justicier aurait donné *djutsie dans le Jura bernois. En effet, j'ai trouvé jutsi pour le substantif « justicier » à l'Auberson (Vd) et le patois berrichon dit jut, jute « juste » d'après Littré; c'est aussi la forme sans s qu'on attendrait en français. Si juste est de formation savante, le Jura bernois offre une bonne forme populaire dans son $dj\alpha t$, forme courante pour «juste», la forme féminine justa paraît avoir supplanté la forme masculine *djæ (cf. Degen, Das Patois von Crémine, p. 8). Quelle que soit la raison d'être de la voyelle a au lieu de u, seul résultat normal de l'ū latin, il est de toute évidence que justicier a subi l'influence de l'adjectif djæt1. Quant à la seconde partie du mot, elle paraît avoir été modifiée sous l'influence de juger, en patois djudjia. S'il en est ainsi, cette double contamination aurait eu lieu à une époque ancienne où justicier avait peut-être encore le sens neutre de « rendre la justice », « juger ».

Ajoutons que la forme geutusier que donne un des manuscrits n'est pas nécessairement une « faute de copie », comme le croit M. Rossat (note 202 de son édition), puisqu'elle trouve sa correspondance dans l'anc. fr. joutisier (de justise), qui peut fort bien s'être maintenue en patois. Quant au changement de i en u, on le trouve quelquefois avant ou après z, ch, etc.: atuzi « attiser », kondzu pour kondzi « congé » (F); frutch « friche » (B).

3. nünbïn s. m. « imbécile »

Le mot se trouve au vers 38 des *Paniers: Nos ne sons pe sche* nunbin de poire tain de poine « Nous ne sommes pas si niaises de prendre tant de peine ». Il nous est en outre attesté pour

¹ On est tenté de voir cette même influence adjective dans les formes sans s de l'ancien français jouticier, jotisser, etc., aussi joutifier « justifier » (v. Godefroy), en supposant un adjectif *jou, *joute « juste » qui nous rapprocherait de djæt; mais ce sera plutôt l'anc. fr. joster, soit au sens de « se rassembler » (pour rendre justice), soit au sens de « jouter », « combattre » (l'une des parties contre l'autre), qu'il faut rendre responsable du passage de just- à jost- (jot-, jout-).

l'Ajoie et pour le Vadais (Develier), avec de nombreuses variantes: nünbün, nuzbün, aussi mnuzbün; puis sin·nünbün, sün·nuzbün, sin·nunbün (sic). Dans le Pays du Dimanche (1902, 251), on lit son hanne. in gros nuebin « son homme (mari), un gros nigaud ».

La seule explication qu'on ait tentée de ce mot est celle de A. Biétrix, qui traduit « qui ne sait nul bien », hypothèse gratuite, qui ne satisfait à aucun point de vue. Nous arriverons mieux à notre but, je crois, en invoquant la faveur d'un saint. C'est saint Lubin qui nous aidera à faire façon de presque toutes les difficultés. Quant au sens, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'une piété fervente soit interprétée par des esprits profanes et moqueurs comme un certain manque d'intelligence. Nous n'avons qu'à nous rappeler les béates figures de saints qu'on trouve dans mainte église. Du reste, les faits de langue ne manquent pas: benedictus est devenu « benêt »; « simple d'esprit », « innocent », « candide », « naïf », bénin », etc. prennent tous à l'occasion une nuance plus ou moins dépréciative (cf. Jaberg, Pejorative Bedeutungsentwicklung, Zeitschr. f. rom. Phil. XXVII, p. 65). Ajoutons que les noms de Michel et d'Agnès s'emploient comme appellatifs, le premier au sens de « niais » (argot parisien), le second au sens de « jeune ingénue », usage qui remonte peut-être à saint Michel et à sainte Agnès. Ce qui me paraît certain, c'est que de Lubin, soit comme nom de saint, soit comme nom de personne très ancien et très fréquent (il désigne par ex. un valet lourdaud chez Molière), on a tiré le verbe lubiner « niaiser », attesté par le dictionnaire d'Oudin (1660). — Par cette hypothèse s'expliquerait très naturellement l'hésitation en patois entre les formes avec et sans sin-. La forme avec sin aurait été amenée par -bin.

Au point de vue phonétique, il n'y a pas de difficultés sérieuses. Pour le passage de l'initiale à n nous rappelons lentille, lézard, luzerne, Livel à côté de nentille, nézard, nuzerne, niveau (v. mon article Zur Agglutination in den franz. Mundarten, Festschrift, Basel 1907, p. 334). Le ün au lieu de l'u

simple provient de l'n précédente, cf. min (mais), mantr pour matr (mettre), nantayi pour natayi (nettoyer). — Je ne m'explique pas les variantes nuzbin, mnuzbin et sin-nunbin.

l initiale étant devenue y devant les voyelles palatales dans le Jura bernois, le passage de l en n doit être antérieur à ce changement phonétique.

4. étrió s. m. « sorcier »

Ce mot ne nous est attesté que par les *Paniers*, au vers 13 de l'édition Rossat (ms. A):

Que langairdin de moi, me nannin Etrio (en rime avec proximo suo). « Qu'elles (les dames en panier) médisent de moi, [qu'elles] m'appellent sorcier. »

Le sens ne fait pas de doute, puisque les deux manuscrits (A et B) du poème de Raspieler traduisent le mot dans leurs glossaires par « sorcier »; au surplus, le sens injurieux du mot apparaît plus clairement par le contexte du ms. B, où il est en compagnie de « bélitre » et de « coquin » (vers 37). Quant au radical, il est facile d'y reconnaître le latin strīga « femme qui fait du mal aux enfants », « sorcière », qui est une variante, supposée par l'accord de plusieurs formes romanes, du latin classique strīga, d'où l'italien strega « sorcière ». Ce strīga a donné régulièrement estrie, f. en ancien français, mot bien attesté par Godefroy au sens de « monstre malfaisant », vieille sorcière (femme hideuse comme estrie).

Il est plus difficile de se rendre compte de la terminaison du mot patois. Au point de vue phonétique, rien n'empêche de dériver étrió soit d'une forme latine strīgellum soit d'une forme de l'ancien français *estriel dont le cas sujet *estrieaus, passant par étriyau, a dû aboutir à étrió. Notre mot ayant été employé comme terme d'injure, comme le démontre le passage cité des Paniers, il était naturel que le nominatif étrió eût fait disparaître l'accusatif *étrié, qui serait la forme patoise correspondante de l'ancien français *estriel. Même sans tenir compte de cette explication, on sait par l'étude de Gilliéron (Revue des

patois gallo-romans I, p. 33), ainsi que par les cartes de l'Atlas linguistique de la France, combien sont fréquentes dans les patois de l'Est les formes en yo (o) à côté des formes en e (i), etc.

Si en français le suffixe diminutif -ellum s'ajoute plus fréquemment aux noms de choses (tableau, morceau) et d'animaux (taureau, chevreau), les noms de personnes ne manquent pas, ainsi: damoiseau, jouvenceau, tyranneau, larronneau, etc. Il arrive même qu'un nom de personne est tiré d'un verbe, c'est le cas de chemineau propr. « homme qui chemine », qui désigne tantôt le terrassier changeant fréquemment de chantier, tantôt, avec la variante orthographique cheminot, l'employé de chemin de fer si souvent en route. De ce côté-là, il n'y a donc rien d'étonnant dans la formation supposée d'*estriel.

C'est le genre qui fait difficulté: estrie étant du genre féminin, on s'attendrait à *estriele (cf. demoiselle, it. sorella), d'autant plus que dans l'imagination populaire la sorcière est bel et bien un être féminin.

Un moyen d'expliquer le dérivé masculin serait de supposer pour la vieille langue un verbe *estrier (cf. lat. strigare, it. stregare « ensorceler ») d'où l'on aurait tiré un *estriel « celui qui ensorcelle », comme de cheminer on paraît avoir formé chemineau. Mais comme cette formation est peu attestée, il est préférable de supposer un ancien masculin *estri, qui correspondrait au point de vue morphologique exactement à l'italien strego « sorcier » (à côté de stregone) et dont le diminutif normal estriel nous tirerait de toutes les difficultés.

Il existe près de Moutier un nom de lieu Fenatte de l'Etriou, que, dans son étude (p. 41), M. Roche traduit par « petite fin de l'étrilleur »; il serait peut-être préférable de le rattacher à notre radical en l'interprétant comme « petite fin d'un nommé Etriou, sobriquet naturel au sens de « enchanteur », anc. franç. *estrieur, tiré du verbe *estrier, supposé plus haut.

E. TAPPOLET.